

# L'OPTION MUSIQUE AU LYCÉE CLEMENCEAU - REIMS

## PRÉSENTATION DE LA DISCIPLINE

**L'enseignement de la musique au Lycée se situe dans la continuité de celui dispensé au collège.** Il y ajoute cependant une dimension technique et culturelle renforcée. Les cours s'articulent ainsi autour d'activités nombreuses et diversifiées :

- **Analyse** et comparaison d'œuvres, de genres, d'époques et de styles divers, **par l'écoute** ou **par l'étude de partitions.**
- Etude et **découverte des grandes lignes de l'histoire de la musique** à travers divers champs de questionnement : la place de la musique et de ses pratiques dans la société contemporaine (ex : musique et mondialisation, musique et numérique, musique et sciences, musique et autres arts...), la diversité des esthétiques, des langages et des techniques de la création musicale dans le temps et l'espace (ex : la musique et le texte, la musique et l'image, la musique et le mouvement, musique savante vs musique contemporaine...).
- **Pratique instrumentale et vocale** (individuelle et/ou collective)
- **Création / Improvisation** (individuelle et/ou collective)
- **Informatique musicale : édition de partitions, prise de son assistée par ordinateur, créations électroacoustiques.**

Ces nombreuses activités visent à développer l'esprit critique des élèves ainsi que leur sensibilité musicale. Elles permettent à chaque élève d'acquérir une solide culture musicale, large et diversifiée.

Etre élève en Option Musique, c'est aussi l'occasion de partager d'agréables moments musicaux, notamment à travers les nombreux projets mis en œuvre chaque année.



*Le Chœur Per Musicam au Conservatoire à Rayonnement Régional de Reims / Mai 2017*



## RECRUTEMENT

Cet enseignement musical se situe dans la continuité de celui dispensé au collège. Par conséquent, aucune expérience musicale spécifique n'est exigée des élèves susceptibles de s'inscrire. Néanmoins, les épreuves du baccalauréat imposent une exécution instrumentale ; il est donc conseillé à chaque élève désireux de s'inscrire en option musique, de pratiquer un instrument (le chant étant un instrument de musique à part entière !). Ainsi, il arrive à quelques rares élèves de débiter une pratique instrumentale en classe de seconde (dans des structures annexes : Cours Particuliers, MJC, Ecole de Musique, Conservatoire). A l'opposé, la plupart des autres adolescents ont vécu une expérience musicale régulière, plus ou moins intense ou éclectique, parfois même dès la classe primaire...

Depuis de nombreuses années, l'Option Musique du Lycée Clemenceau accueille des élèves aux niveaux musicaux disparates (débutants ou 3<sup>ème</sup> cycle de Conservatoire), soucieux d'acquérir une culture musicale solide, mais avant tout des adolescents curieux, motivés, partageant par-dessus tout la passion de la musique !

### DE LA SECONDE À LA TERMINALE : ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ / ENSEIGNEMENT OPTIONNEL

En **classe de Seconde**, un enseignement musical de **3 heures** hebdomadaires est proposé au titre des enseignements optionnels + **1 heure de chorale**. A l'issue de la classe de Seconde, l'élève peut poursuivre l'option musique de deux manières, selon la coloration qu'il souhaite donner à son baccalauréat.

**1. Enseignement de Spécialité Musique** (une spécificité du Lycée Clemenceau qui est le seul établissement à proposer cet enseignement dans le département de la Marne)

Le choix d'un enseignement musical de spécialité en classe de 1<sup>ère</sup> et de T<sup>le</sup> relève d'un engagement d'une nature différente de celui qui avait motivé l'éventuel suivi de l'enseignement optionnel en classe de seconde. L'élève y reçoit une culture musicale particulièrement ambitieuse, lui permettant notamment d'envisager la poursuite d'études supérieures dans cette voie (ex : Faculté de Musicologie). Il bénéficie alors de **4 heures** hebdomadaires en **classe de Première**, puis de **6 heures** hebdomadaires en **classe de Terminale** (s'il décide de conserver cette spécialité) + **1 heure de chorale**.

#### 2. Enseignement Optionnel

Les élèves de Première et de Terminale ne souhaitant pas s'engager dans l'enseignement de spécialité peuvent choisir de suivre l'enseignement optionnel de la musique (anciennement appelé « option musique facultative »). Il bénéficie alors de **3 heures** d'enseignement hebdomadaires (comme en classe de Seconde). Il est également vivement conseillé aux élèves de cette option, de participer à l'heure de chorale hebdomadaire, de manière à participer activement à la vie musicale du Lycée, de la ville ou même de la région.

Remarque : Il est également possible et conseillé aux élèves ayant choisi l'enseignement de spécialité musique de cumuler avec l'enseignement optionnel (3 heures hebdomadaires pour les classes de première et de terminale)

## **DÉBOUCHÉS**

L'enseignement musical au lycée constitue un tremplin évident pour accéder aux études liées aux nombreux métiers de la musique ; les élèves les découvriront d'ailleurs à travers leur parcours, notamment dans l'enseignement de spécialité : musicien interprète, chanteur, choriste, chef de chœur, chef d'orchestre, compositeur, enseignant au sein de l'éducation nationale, enseignant en conservatoire ou école de musique, musicothérapeute, animateur socio-culturel, musicologue, ethnomusicologue, médiateur culturel, administrateur culturel, ingénieur du son, régisseur de spectacle, facteur d'instruments (ex : luthier), éditeur de musique, producteur de disques... la musique est partout !

En fonction du choix des spécialités, les futurs bacheliers pourront s'engager dans des filières très diverses. Concernant les études liées à la musique, citons pour exemple : Faculté (Master de musique et musicologie, d'administration et gestion culturelle, son et audiovisuel), CFMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant), CEFEDM (DE, CA pour enseigner en Ecole de Musique ou Conservatoire), CNSM de Paris ou Lyon (musicien professionnel), BTS audiovisuel option son, DMA (Diplôme des métiers d'art : régie du spectacle option son / lutherie)...

Par ailleurs, en plus de ces débouchés professionnels spécialisés, cet enseignement musical au lycée peut constituer un complément culturel apprécié par de nombreux employeurs. Pratiquer la musique, c'est apprendre à écouter, à partager, à s'intégrer... Autant de compétences et de valeurs qui sont essentielles à la vie sociale et professionnelle de chacun.

## **PROJETS MUSICAUX DIVERS**

Chaque année, le professeur veille à enrichir opportunément son enseignement musical en organisant des concerts, dans lesquels chorale et ensembles instrumentaux du Lycée s'unissent pour partager avec le public le travail réalisé durant l'année scolaire, non sans une certaine fierté. Régulièrement (tous les 2 ou 3 ans), une rencontre avec d'autres chorales scolaires ou ensembles instrumentaux voit le jour (Ex : Rencontre des Lycées de l'Académie).

Les sorties sont également nombreuses et diversifiées : Opéra de Reims, Cartonnerie, Arsenal de Metz, Maison de la Radio, Musée de la Musique, Philharmonie de Paris, Salle Pleyel, Opéra Garnier, Opéra Bastille, Stade de France...



*L'ensemble instrumental du lycée au CRR de Reims / Mai 2017*

## **L'ASSOCIATION « PER MUSICAM »**

Agréée par le Rectorat de l'académie, l'association « **Per Musicam** », présidée par le professeur d'Education Musicale, s'est fixée pour mission d'encourager et soutenir les activités musicales vécues par les élèves du Lycée Clemenceau, pendant et en dehors du temps scolaire. Ainsi, concerts, sorties culturelles et ateliers artistiques sont en partie financés par cette association, elle-même soutenue par la ville de Reims.

## CURSUS MUSICAL AU LYCÉE CLEMENCEAU

### CLASSE DE SECONDE

**ENSEIGNEMENT OPTIONNEL**  
**3 heures** de cours + **1 heure de chorale** / semaine

A l'issue de la classe de seconde : 2 possibilités

1

### CLASSE DE PREMIÈRE PUIS TERMINALE

#### ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

#### CLASSE DE PREMIÈRE

**4 heures** de cours / semaine  
+ **1 heure de chorale**

#### CLASSE DE TERMINALE

**6 heures** de cours / semaine  
+ **1 heure de chorale**

+ éventuellement (mais très conseillé)

#### ENSEIGNEMENT OPTIONNEL

**3 heures** de cours / semaine

2

### CLASSE DE PREMIÈRE PUIS TERMINALE

#### ENSEIGNEMENT OPTIONNEL

**3 heures** de cours / semaine  
+ 1 heure de chorale (conseillé)

## CONDITIONS D'ADMISSION

La capacité d'accueil de cette option étant limitée (environ 24 élèves en classe de seconde), tout élève intéressé ne dépendant pas du lycée Clemenceau (hors secteur) devra demander une dérogation pour « parcours scolaire particulier » au courant du mois de mai. Le document à remplir est fourni à l'élève par son collège qui le transmet ensuite à l'Inspection Académique de la Marne.